



- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**  
**Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 03ATEX0009**

- (4) Appareil ou système de protection :

**UNITES DE CONTROLE ET BOITES DE RACCORDEMENT TYPES CP ....**

- (5) Constructeur : **ITALSMEA**  
(6) Adresse : **Via per Cernusco,15  
I-20060 BUSSERO (MI)**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° 35098/03 .

- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :


- la conformité à :

EN 50 014 de juin 1997 + A1 et A2  
EN 50 018 de novembre 2000 +A1  
EN 50 281-1-1 de septembre 1998 +A1

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 GD

EEx d IIC T6 ou T5 ou T4 IP65 T85°C ou T100°C ou T135°C

Verneuil-en-Halatte, le 2003 04 02



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des  
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,  
Par délégation  
B. PIQUETTE  
Directeur Adjoint de la Certification

(13)

## ANNEXE

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 03ATEX0009**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

Coffrets de contrôle et boîtes de raccordements protégés par enveloppe antidéflagrante.

Le matériel peut être équipé de divers éléments définis par les documents descriptifs.

### **PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE**


Pour une utilisation aux températures ambiantes inférieures à -20°C (-35°C maxi), la réalisation est prévue par le constructeur, sous sa responsabilité. Les épreuves de type ont été réalisées aux températures ambiantes requises par les normes.

#### Caractéristiques électriques:

- Tensions nominales courant continu : de 12 à 440 V
- Tensions nominales courant alternatif : de 12 à 690 V
- Fréquences : 50/60 Hz
- Puissance max.lampe incandescente classe T4 : ≤ 5 W
- Puissance max.dissipée LED : ≤ 1 W
- Courant maximal : ≤ 100 A

### **MARQUAGE**

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- **ITALSMEA**  
Via per Cernusco,15  
I-20060 BUSSERO (MI)  
CP ... (1)
- INERIS 03ATEX0009
- (numéro de série)
- (Année de construction)
-  **II 2 GD**
- **EEx d IIC T6 IP65 T85°C T.Amb : -35°C à 40°C**
- **EEx d IIC T5 IP65 T100°C T.Amb : -35°C à 50°C**
- **EEx d IIC T4 IP65 T135°C T.Amb : -35°C à 60°C**
- T câble : 90°C (Tamb : 40°C)
- T câble : 100°C (Tamb : 50°C)
- T câble : 110°C (Tamb : 60°C)
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION
- NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE

(1) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

Le marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

#### **EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS**

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison, conformément à 16.1 de la norme EN 50 018, une épreuve de surpression statique de 13,5 bar d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes.

#### **(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS**

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Notice descriptive TN-25-2003-01 Rev.0(5 pages) signée le 09.01.2003
- Notice d'instruction Use and maintenance instructions -CP-03E 09-01 (3 pages) datée et signée le 09.01.2003.
- Plan N° C25200300 Rev.0 daté et signé le 10.01.2003.
- Plan N° C25200301 Rev.0 daté et signé le 10.01.2003.
- Plan N° C25200302 Rev.0 daté et signé le 10.01.2003.
- Plan N° C25200303 Rev.0 daté et signé le 10.01.2003.
- Plan N° C11200001 Rev.2 daté et signé le 10.01.2003.
- Plan N° C11200002 Rev.1 daté et signé le 14.10.2002.
- Plan N° C11200003 Rev.1 daté et signé le 27.06.2002.
- Plan N° C11200004 Rev.0 daté et signé le 02.02.2002.
- Plan N° C10200002 Rev.0 daté et signé le 02.02.2000.
- Plan N° C10200003 Rev.0 daté et signé le 02.02.2000.

#### **(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE**

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instructions.

#### **(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE**

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018, EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.